



Organisation der Arbeitswelt Medizinischer Masseure
Organizzazione del mondo di lavoro dei massaggiatori medicali
Organisaziun dal mund da lavur dals massaders medicinals
Organisation du monde de travail des masseurs médicaux



verband der medizinischen masseure schweiz
associazione svizzera dei massaggiatori medicali
association suisse des masseurs médicaux



Schweizerischer Verband der Berufs-Masseure
Fédération Suisse des Masseurs Professionnels
Federazione Svizzera dei Massaggiatori Professionali
Federaziun Svizra dals Massaders Professionalis

Tarif 590 – facturation uniformisée des prestations ambulatoires de médecine complémentaire LCA

Généralités

Il y a quelques années, le «Groupe des assureurs de médecine complémentaire» (CONCORDIA, CSS, GROUPE MUTUEL, HELSANA, SANITAS, SWICA et VISANA) a créé le Tarif 590 pour la facturation des prestations ambulatoires de médecine complémentaire. Le groupe des assureurs s'est vu adjoindre deux nouveaux membres: ÖKK et Sympany.

Le but du Tarif 590 est une facturation uniformisée et transparente des prestations par les thérapeutes.

Depuis le début du délai transitoire, beaucoup de thérapeutes ont adapté leur facturation et ont donc pu faire les premières expériences avec l'application du Tarif 590. Grâce au feedback de ces thérapeutes, le groupe des assureurs et les organisations professionnelles ont pu adapter soit le formulaire de facturation soit le tarif.

Introduction du tarif et du formulaire de facturation

Comme annoncé au mois de décembre 2016, *l'application des chiffres tarifaires du Tarif 590* devient obligatoire à partir du **1^{er} janvier 2018**.

À partir du **1^{er} avril 2018** l'utilisation du **nouveau formulaire de facturation** sera aussi **obligatoire**.

Dérogation pour les thérapeutes malvoyants

Les thérapeutes malvoyant à partir d'un visus attesté de 0,3 ou inférieur, peuvent continuer à utiliser leur actuel formulaire de facturation jusqu'à ce que le modèle PDF gratuit ne soit pas applicable sans problèmes pour les personnes malvoyantes. L'application du Tarif 590 par contre est obligatoire.

Les personnes intéressées, sont priées de s'annoncer auprès du secrétariat du groupe des assureurs (therapeuten@swica.ch) qui tiendra une liste des thérapeutes (nom et numéro RCC) qui ont droit à la dérogation et la mettra à dispositions des assureurs.

Chiffres tarifaires pour Masseuses médicales et Masseurs médicaux avec brevet fédéral

Le Tarif 590 englobe les méthodes principales prévues par le profil professionnel des Masseuses médicales et Masseurs médicaux avec les chiffres tarifaires suivants:

1025	Massage du tissu conjonctif
1039	Électrothérapie
1052	Massage des zones réflexes du pied
1058	Hydrothérapie
1062	Massage classique (thérapeutique)
1066	Drainage lymphatique (manuel)
1121	Cataplasmes / enveloppes / fango

Autres et nouvelles positions tarifaires

1200	Anamnèse / bilan / diagnostic / constatations médicales
999	Les prestations contenues dans aucun des tarifs stipulés <i>Il s'agit d'une position avec texte explicatif. Chaque assureur peut décider sur le remboursement de ces prestations.</i>
1250	Consultation manquée
1251	Supplément nuit, dimanche et jours fériés
1252	Supplément consultation extraordinaire dans des situations aiguës
1253	Rapport formalisé (<i>questionnaire, réponses à de questions ciblées</i>)
1254	Rapport non formalisé (<i>rapport avec conception libre</i>)

Modèles de facturation

Le nouveau formulaire de facturation peut être téléchargé sous forme de modèle PDF auprès des centres d'enregistrement dans la zone réservée aux membres. En plus, divers fournisseurs de logiciels de cabinet offrent des programmes.

De plus amples informations

Circulaire du Groupe des assureurs, guide pour le Tarif 590 et FAQ (cf. www.oda-mm.ch)

vdms-asmm : info@vdms.ch / 062 823 02 70

FSMP : info@svbm.ch / 081 723 05 55

Secrétariat général OdA MM : info@oda-mm.ch / 041 544 05 91